

ARCHÉOLOGIE.

On lit dans l'*Indépendant* de Constantine, du 22 janvier dernier :

Il s'est fait, tout récemment, sur les chantiers de terrassements, au-delà du pont d'El-Kantara, une précieuse découverte archéologique, qui mérite d'être signalée. C'est un monument lapidaire d'un fini d'exécution admirable, qui mesure 1^m73 de longueur sur 0^m87 de largeur, et sur la face principale duquel on lit l'inscription suivante, qui est gravée en beaux caractères intacts, de 0^m075^{mm} de hauteur :

C — AVFIDIUS — C — FIL — Q — MAXIMUS
 PRAEF — COHORT — IIII — BRACARVM
 INIVDAEA — TRIB — MILIT — LEG — XII
 FVLMINATAE — IN — KAPPADOCIA
 PORTICVM — ET — ZOTHECAS OBHONO
 REM — PONTIFICATVS — INLATIS — REI
 PVBLICAE — LEGITIMIS — HS — X — NVM
 PRIMVS — DEDIT — IDEMQ — DEDICAV†

Le signe cruciforme qui termine la dernière ligne de l'inscription équivaut au groupe IT que le lapicide n'a pu graver en entier, faute d'espace. Presque tous les mots sont séparés par un cœur ou une feuille de lierre (copie de M. Costa, vérifiée).

En voici la restitution :

« Caius Aufidius Caii filius, Quirina (tribu) Maximus, praefectus cohortis quartae Bracarum, in Judaea, tribunus militum legionis duodecimae fulminatae, in Cappadocia, porticum et zothecas ob honorem pontificatûs, inlatis sestertiis decem millibus nummum, primus dedit idemque dedicavit. »

Ce qui veut dire :

« Caius Aufidius Maxime, fils de Caius, de la tribu Quirina, commandant, en Judée, la quatrième cohorte des Bracares lusitaniens (aujourd'hui Braga, en Portugal), tribun militaire

« en Cappadoce, de la douzième Légion fulminante, à l'oc-
 « casion de son avènement au pontificat, a fait l'inauguration
 « du portique et des niches à statues (de l'amphithéâtre), et,
 « en même temps, il a donné, pour ses honoraires, une somme
 « de dix mille sesterces (1,605 fr. 75 c.) qui a été versée dans
 « la caisse municipale. »

Le style et la forme des lettres de cette intéressante épi-
 graphe accusent l'époque de Trajan ou d'Adrien. Une parti-
 cularité qui peut étayer cette hypothèse, c'est que, sous le
 règne de ces princes, plusieurs membres de la famille des
 Aufidius florissaient en Afrique, où ils remplissaient des
 fonctions considérables. Celui qui nous occupe a été investi,
 en prenant sa retraite, de la dignité pontificale qui était très-
 honorable au commencement du II^e siècle. La mention d'un
 portique et de ses accessoires qu'il a fait construire et dont
 il a fait la dédicace, semblerait nous indiquer que l'amphi-
 théâtre devait se trouver sur cet emplacement qu'on a dési-
 gné jusqu'alors sous le nom d'Hippodrome. Peut-être que les
 ruines magnifiques et grandioses qu'on a mises à jour, il y
 a trois ans, près de la demeure de M. Cachat, appartiennent-
 elles au *podium* où se plaçaient les hauts fonctionnaires de la
 ville et les personnages de distinction, lorsqu'ils assistaient
 aux jeux publics et aux représentations théâtrales. Espérons
 que de nouvelles découvertes nous donneront la solution de
 ce problème.

M. Cordonnier, 1^{er} adjoint, s'est empressé de faire trans-
 porter cette belle pierre à l'hypogée de Præcilius, où est ac-
 tuellement établi notre Musée lapidaire.

JULES MARCHAND,

Bibliothécaire de la Société archéologique.

OBSERVATIONS SUR L'ARTICLE PRÉCÉDENT.

A mesure qu'un heureux hasard fait découvrir quelque do-
 cument épigraphique essentiel sur l'histoire d'Afrique, on doit
 le livrer à la discussion jusqu'à ce qu'on ait mis en pleine
 lumière toutes les applications utiles qu'il comporte. M. Mar-
 chand, en ce qui le concerne, a accompli ce devoir dans l'in-

intéressant travail qu'on vient de lire; nous allons essayer de suivre ses traces dans une exégèse supplémentaire, avec l'espoir d'être contrôlé à notre tour par d'autres commentateurs. La science ne peut que gagner à ces vérifications successives.

Le Caius Aufidius Maximus mentionné ci-dessus est de tous les Aufidius dont l'épigraphie africaine a révélé l'existence, celui qui exerça les fonctions les plus importantes, sans qu'on puisse toutefois les qualifier de considérables. En effet, d'après l'épigraphie locale, la *Gens Aufidia*, famille plébéienne à laquelle il appartenait probablement, ne compte aucun membre en Afrique qui — à notre connaissance — ait été plus que préfet de cavalerie ou tribun d'infanterie et qui ait obtenu d'autres honneurs municipaux que le pontificat ou le décursionat, grades et dignités qui reviennent à ce que nous appelons chef d'escadron ou de bataillon, curé de campagne et conseiller municipal, en province.

Cela est honorable mais non point considérable.

Si nous étudions cette famille en Italie, nous y rencontrerons, à défaut d'illustrations proprement dites, des notoriétés de nature très-diverse.

Ce sera par exemple, Aufidius Lurco qui se fit 60,000 sesterces de rente (27,000 francs) en vendant des paons qu'il avait engraisés par une méthode à lui, que Tertullien définit en ces termes : « Primus, saginâ corpora vitiavit et, coactis alimentis, in adulterinum provexit saporem. »

L'auteur de cette précieuse découverte, à laquelle on a dû plus tard les terrines de foie gras, serait-il l'Aufidius Lurco qui provoqua la loi Aufidia contre les brigues électorales ? — pourquoi pas ? Brillat Savarin a bien fait marcher de front l'étude des lois et le culte de la gastronomie.

C'était aussi un gourmet, mais un gourmet de la mauvaise école, l'autre Aufidius à qui Horace reproche, dans le vers suivant, d'emmieller le capiteux Falerne :

Aufidius forti miscebat mella Falerno.

Le même poète a gratifié de l'immortalité du ridicule un autre membre de cette famille, Aufidius Luscus, chef du parvulissime municipes de Fondi, lequel se croyait un véritable

préteur et s'en donnait les insignes et l'importance, parce que, dans son humble localité, les maires s'appelaient *préteurs*; de même que dans d'autres villes de province le conseil municipal s'intitulait *senat* et les conseillers principaux prenaient le titre de *consuls*.

C'était comme si les juges de nos tribunaux de commerce se faisaient précéder de licteurs à l'exemple des anciens consuls romains, sous prétexte que la justice qu'ils exercent s'appelle *justice consulaire*.

Pour faire compensation à ces célébrités équivoques, rappelons que vers l'année 220 avant J. Ch. florissait à Rome un Aufidius Rusticus qui exerçait les fonctions vraiment importantes de monétaire, puisqu'elles autorisaient celui qui en était revêtu à mettre son nom sur les monnaies publiques en y ajoutant même des insignes et des symboles propres à sa famille.

Mais revenons à notre Aufidius Maximus.

Il fut préfet de la quatrième cohorte des Bracares, en Judée et tribun de la douzième légion dite Fulminata, en Cappadoce.

Cette *quatrième* cohorte des Bracares ne figure sur aucune autre épigraphe, que nous sachions, bien qu'il s'en trouve des première, deuxième, troisième et même cinquième.

Préfet de cavalerie répond à notre chef d'escadron, comme tribun équivaut à chef de bataillon, cependant avec un degré d'importance de plus que chez nous, parce que chacun d'eux commandait à un plus grand nombre de soldats. Mais il y a eu en cela des variations du plus au moins qui ont suivi celles du chiffre de la légion, laquelle, aux époques de décadence militaire, est descendue à 1,500 hommes, après en avoir compté plus de 7,000.

Il ne faut pas s'étonner si le même personnage sert tantôt dans la cavalerie et tantôt dans l'infanterie: chez les anciens la division du travail, avec les spécialités qu'elle engendre, n'existait guère que pour les esclaves; l'homme libre allait du Forum au champ de bataille, pour revenir au tribunal et à la tribune, en passant par les conversations scientifiques et

littéraires du portique, les cérémonies sacrées du temple et les occupations rustiques de la villa. Tour à tour avocat, lettré, savant, soldat, prêtre, législateur, homme d'état, agriculteur, etc., son caractère et son intelligence se pliaient à toutes les fonctions sociales.

Notre Aufidius fut donc bien modeste ou peu ambitieux de se contenter d'être cavalier, fantassin et prêtre.

Le contingent de troupes auxiliaires qu'il avait commandé en Judée se composait de Bracares, appelés aussi Bracaraugustani du nom de Bracaraugusta (aujourd'hui Braga), capitale d'un petit canton de l'Espagne citérieure ou Tarragonaise, entre le Duero et le Minho, lequel répond aux provinces portugaises actuelles d'entre Minho et Duero et de Tras os Montes. »

La douzième légion, dans laquelle Aufidius Maximus servait en Cappadoce, est surnommée ici *fulminata* et est quelquefois appelée aussi *Fulminatrix*. Freund, dans son grand dictionnaire (traduction de M. Theil), est d'avis qu'il faut probablement lire *Fulminata* partout où il y a *Fulminatrix*. La logique conduirait à une conclusion opposée; car, s'il est naturel de donner le nom de *Foudroyant* à un corps de troupes, il l'est fort peu de l'appeler le *Foudroyé*; aussi peu que si l'on donnait à la deuxième légion romaine le nom de *Victa*, au lieu de celui de *Victrix*, qu'elle portait.

Mais, peut-être, cette douzième légion avait été touchée de la foudre; ou, par un temps d'orage, les pointes de ses lances s'étaient illuminées d'aigrettes électriques, phénomène qui n'est pas sans exemple dans les armées en campagne.

Après avoir été guerrier, Aufidius Maximus devient pontife. Prêtre et soldat, voilà deux fonctions contradictoires en apparence et bien antipathiques; et, cependant que de militaires ont quitté l'uniforme pour la soutane! Ne serait-ce point parce qu'ils retrouvent dans le clergé, et même à un degré supérieur, la puissante hiérarchie, la forte discipline, l'exercice du commandement et jusqu'à la pratique de la lutte qui sont devenus, pour eux, sans qu'ils s'en doutent, un véritable besoin de nature. De fait, dans ce passage du temporel au spirituel, il n'y a de nouveau que l'application.

Ce passage était plus facile pour les Romains, chez qui les fonctions sacerdotales ne séparaient pas aussi complètement du siècle que parmi nous.

Nous en trouvons la preuve dans le monument même que notre Aufidius éleva à Cirta et qui paraît avoir eu une destination toute profane ; car s'il eût été de ceux que l'on annexait parfois aux édifices sacrés, on en eût certainement fait mention dans l'épigraphe. C'était donc — selon toute probabilité — un de ces promenoirs publics, isolés ou adjoints à quelque édifice profane, que l'on plaçait autant que possible dans de beaux sites, où l'on venait jouir du soleil en hiver et chercher l'ombre l'été, où l'on échangeait des idées scientifiques, littéraires, politiques ou artistiques, lieu chéri des auteurs d'œuvres inédites toujours en quête d'auditeurs, et aussi de la masse des oisifs, qui étaient sûrs de s'y procurer des distractions très-variées.

Avec les Thermes publics, c'étaient les clubs, les cercles, les casinos et les cafés de ces époques antiques.

Pour apprécier tout le mérite d'un monument de ce genre, aux yeux des populations romaines, il faut avoir vu les maisons petites et obscures qu'elles habitaient, maisons dont celles des indigènes d'Alger sont, au reste, une assez exacte copie. De pareilles demeures ne pouvaient suffire qu'à des gens qui passaient leurs journées au dehors.

M. Marchand n'assigne aucune forme à la pierre d'Aufidius et il n'y signale aucune sculpture ; d'où nous concluons que cette pierre est un simple bloc où il n'y a de gravé que des lettres ; car nous ne sommes plus, Dieu merci, à l'époque où l'on se contentait de recueillir ce qui était écrit sur un monument antique, passant tout le reste sous silence comme indigne d'attention.

Un lapicide de Ligurie a eu l'heureuse idée de joindre la sculpture à la calligraphie sur une dédicace relative aussi à un pontife (V. le n° 5957 d'Orelli) : grâce à lui, nous avons appris que les pontifes de province avaient pour insignes la chaise curule, la patère, la cuiller à libation (*simpulum*), le goupillon et l'autel ; tandis que l'on sait, par l'étude des mé-

dailles, qu'à Rome les pontifes remplaçaient la patère et l'autel par une hache et par le bonnet appelé apex.

Nous entrons dans ce détail, parce que le dictionnaire de Rich, si souvent consulté par les archéologues algériens, n'indique pas ces particularités; et ce n'est pas le seul cas où cet utile ouvrage — mais qui a grand besoin d'être complété — reste muet devant le chercheur qui l'interroge.

Arrivons au passage essentiel :

« Aufidius Maximus, au sujet des honneurs du pontificat
« reçus par lui, donne, le premier, et dédie un portique et
« des niches à statues, ayant remis (pour ce motif) dix mille
« sesterces de bon aloi à la commune. »

C'est ainsi que nous rendons : « porticum et Zotheças, ob honorem pontificatus, inlatis Reipublicae legitimis sestertiis decem millibus numis (ou *nummis*, ou numûm), primus dedit idemque dedicavit. »

On voit que nous avons écarté la supposition de M. Marchand, d'après laquelle les niches auraient appartenu à l'amphithéâtre. D'abord, rien dans le texte ne justifiait cette hypothèse et il semble plus naturel de les attribuer au portique lui-même, genre de monuments qui étaient presque toujours ornés de statues, même ceux que l'on annexait quelquefois aux temples. Appuyé sur l'interprétation reçue de la formule *ob honorem*, nous avons écarté également la version qui lui fait signifier *des honoraires*.

Cependant, le lecteur — même en tenant compte de la grande différence de valeur de l'argent dans l'antiquité et à notre époque — s'étonnera qu'avec la faible somme de 2,700 francs (1605 francs 75 cent. selon M. Marchand) on ait pu construire un portique orné de niches, à l'usage de la population d'une ville importante comme était Cirta; et il inclinera peut-être à croire qu'il ne s'agit ici que de dépenses relatives aux fêtes d'inauguration du monument. Nous nous rangerions volontiers à son avis, si le mot *dedit* avec ses compléments *porticum* et *zothecas* ne contrariait pas cette explication.

Au point de vue purement graphique, l'inscription d'Aufidius ne peut nous fournir l'occasion de beaucoup de remarques;

puisque nous n'avons pas vu l'original, pas même un estampage ou une copie *facsimilée*, et que nous ne la connaissons que par un imprimé.

Nous remarquerons donc seulement que le nom propre MAXIMUS qui termine la première ligne, doit être écrit MAXIMVS dans l'original. Mais c'est une simple coquille imputable seulement aux typographes.

Nous ajouterons qu'il ne s'y trouve que deux abréviations liées, dont la deuxième est celle que M. Marchand appelle *signe cruciforme* et que nous nommerons *ligature*, de peur d'équivoque. Arrivé à la finale du dernier mot de l'inscription, le lapicide, voyant que la place allait lui manquer pour ces deux lettres extrêmes, a imaginé de les faire plus petites et de les placer l'une sur l'autre, ce qui, par une coïncidence purement fortuite a produit un signe d'apparence cruciforme.

En ce qui concerne l'abréviation H S (pour *sestertius*), il est probable que, sur l'original, la barre horizontale de H se prolonge jusqu'à S pour faire une ligature de ces deux signes, particularité que la typographie n'a pu reproduire, faute de caractères spéciaux; car ce n'est pas un H qui figure dans cette abréviation, mais bien le chiffre romain II, puisqu'en somme cela signifie *deux* as et un *semis*; soit deux as et demi.

N'ayant connaissance de cette épigraphe que par un imprimé, il nous est impossible de songer à lui assigner une date précise d'après la forme des lettres; nous ne le tenterions même pas, si nous avions eu l'original sous les yeux, ce mode d'appréciation chronologique — quand il est applicable — pouvant tout au plus indiquer des époques renfermant un nombre assez considérable d'années.

La mention de la Judée et de la Cappadoce n'aide pas à la solution du problème, rien n'indiquant dans l'épigraphe si Aufidius y guerroya ou s'il y tint seulement garnison. Or, ces deux provinces étant restées un assez grand nombre de siècles sous l'autorité romaine, à partir des derniers temps de la République, on peut inférer ici, tout au plus, de la teneur du texte, qu'il a été gravé avant qu'elles fussent subdivisées, ce qui constitue une indication très-vague au point de vue chronologique.

En somme, répétons-le encore, nous n'avons pas vu le monument original; et, en l'absence d'une étude directe, il faut être très-circonspect dans ses conclusions archéologiques.

A. BERBRUGGER.

CHRONIQUE.

En faisant connaître dans le dernier numéro, la mort de M. A. Gorguos, décédé à Alger, le 4 décembre 1866, nous avons annoncé pour celui-ci une notice sur cet ancien membre résident de la Société historique algérienne et un de nos collaborateurs dans la rédaction de la *Revue Africaine*. Nous allons nous acquitter de notre promesse.

Gorguos arriva ici en 1836, sous le patronage de M. le Maréchal Clauzel, alors Gouverneur général pour la deuxième fois, et dont il était le compatriote et le parent.

Il débuta parmi nous comme professeur de latin au Collège communal d'Alger, dans la classe de sixième. M. Bresnier venait de prendre possession de la chaire d'arabe, et Gorguos fut un de ses premiers élèves. Sous la direction de ce savant orientaliste, il s'initia à la connaissance de la langue écrite en même temps que, par la fréquentation des Indigènes, il se familiarisait avec l'idiôme vulgaire. Ses progrès furent rapides et remarquables dans cette double étude.

Devenu plus tard professeur d'arabe au Lycée d'Alger, il s'occupa aussitôt de la rédaction d'un ouvrage destiné à faciliter l'acquisition du langage parlé, le plus utile à connaître pour la majeure partie des étudiants.

Sous le titre de *Cours d'arabe vulgaire*, il publia cet ouvrage en deux volumes, dans les années 1849 et 1850. Le premier tome